



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2019-203

PUBLIÉ LE 7 JUIN 2019

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2019-06-07-001 - Arrêté de délégation de signature Groupe hospitalier « APHP.5 »
Paris Centre (13 pages)

Page 3

Rectorat de l'académie de Paris

75-2019-06-06-006 - Arrêté n°2019-007 du Recteur de l'académie de paris portant
subdélégation de signature en matière de contrôle de légalité des actes des établissements
publics locaux d'enseignement rattachés au département de Paris et à la commune de Paris
(3 pages)

Page 17

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2019-06-07-001

Arrêté de délégation de signature Groupe hospitalier «
APHP.5 » Paris Centre

Arrêté de délégation de signature

Le directeur préfigurateur du Groupe hospitalier « APHP.5 » regroupant les groupes hospitaliers Hôpitaux Universitaires Paris Centre (Cochin, Broca, La Collégiale, et Hôtel-Dieu), Hôpitaux Universitaires Paris Ouest (Hôpital européen Georges Pompidou, Coeurin-Celton et Vaugirard) et Hôpital Universitaire Necker-Enfants malades.

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013, fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

ARRETE

Article 1^{er}

Délégation générale de signature est donnée à :

Monsieur Jérôme ANTONINI, directeur placé auprès du directeur préfigurateur du groupe hospitalier « APHP.5 » en qualité d'adjoint,

à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalier « APHP.5 », dans le champ d'attribution de Serge MOREL déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

Article 2

Délégation générale de signature est donnée à

- Madame Aude BOILLEY-RAYROLES, directrice chargée des Hôpitaux Universitaires Paris Centre, à l'effet de signer, pour ces hôpitaux, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalier « APHP.5 », dans le champ d'attribution de Serge MOREL déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

En cas d'empêchement de Madame Aude BOILLEY-RAYROLES, directrice chargée Hôpitaux Universitaires Paris Centre, délégation est donnée à :

- Madame Marie-Cécile MOCELLIN, directrice des affaires médicales APHP.5.

Délégation générale de signature est donnée à :

- Madame Marianne BENSAID, directrice des sites gériatriques Broca - La Collégiale, à l'effet de signer, pour ces sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Alexandre FRITSCH, directeur du site Hôtel-Dieu, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Madame Marianne BENSAID, directrice des sites gériatriques, BROCA / LA COLLEGALE, délégation est donnée à :

- Monsieur Youness IDRISSE, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Marianne BENSAID a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice des sites gériatriques, BROCA - LA COLLEGALE ;

Article 3

Délégation générale de signature est donnée à

- Madame Maya VILAYLECK, directrice chargée de l'Hôpital Universitaire Necker-Enfants Malades, à l'effet de signer, pour cet hôpital, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalier « APHP.5 », dans le champ d'attribution de Serge MOREL déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

Article 4

Délégation générale de signature est donnée à

- Madame Anne LEFEBVRE, directrice chargée des Hôpitaux Universitaires Paris Ouest, à l'effet de signer, pour ces hôpitaux, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalier « APHP.5 », dans le champ d'attribution de Serge MOREL déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

En cas d'empêchement de Madame Anne LEFEBVRE, directrice chargée des Hôpitaux Universitaires Paris Ouest, délégation est donnée à :

- Monsieur Eric ROUSSEL, directeur des ressources humaines APHP.5.
- Madame Stéphanie TRINIOL, attachée d'administration hospitalière.

Délégation générale de signature est donnée à :

- Madame Antoinette CESARI, directrice du site Vaugirard Gabriel-Pallex à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé :

- Monsieur Emmanuel LAVOUÉ, directeur du site Corentin-Celton à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé.

En cas d'empêchement Monsieur Emmanuel LAVOUÉ, directeur du site Corentin-Celton, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Antoinette CESARI, Directrice du site Vaugirard Gabriel-Pallez
- Madame Sophie MARAVAL, directrice des affaires médicales adjointe APHP.5
- Madame Alice LACAINE, attachée d'administration hospitalière pour les matières du paragraphe H de l'arrêté directorial n°2013318-006 susvisé

En cas d'empêchement de Madame Antoinette CESARI, directrice du site Vaugirard Gabriel-Pallez, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Monsieur Emmanuel LAVOUÉ, directeur du site de Corentin-Celton
- Madame Sophie MARAVAL, directrice des affaires médicales adjointe APHP.5

Article 5

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Éric ROUSSEL, directeur des ressources humaines APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Marion BOUSQUIÉ, directrice des finances APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Cécile MOCELLIN, directrice des affaires médicales APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Marianne BENSARD, directrices des achats, services économiques et logistiques APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Christophe GUENOT, coordonnateur général des soins APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Pascale FINKELSTEIN, directrice de la qualité, gestion des risques et relations avec les usagers APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, H, I, relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

- Monsieur Serge VERDIER, directeur des investissements APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ, directrice des travaux et de la maintenance APHP.5, et directrice par intérim des équipements APHP.5 à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Vincent VAUCHEL, directeur du pilotage et de la transformation et des systèmes d'information APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Hélène CART-GRANDJEAN, directrice de la recherche, de l'Innovation et des maladies rares APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (pour les numéros 2,6,7,8 et 10), G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Aude CHABOISSIER, directrice de la communication APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Vincent BITKER, directeur du mécénat et de la politique culturelle APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 6

En cas d'empêchement de Madame Pascale FINKELSTEIN, directrice de la qualité, gestion des risques et relations avec les usagers APHP.5, délégation est donnée à :

- Monsieur Christophe FIGLAREK, directeur de la qualité, gestion des risques, et relation des usagers adjoint APHP.5, à l'effet de signer pour les Hôpitaux Universitaires Paris Centre, tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Diane MARTINEZ, directrice de la qualité, gestion des risques, et relation des usagers adjointe APHP.5, à l'effet de signer pour les Hôpitaux Universitaires Paris Ouest, tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Géraldine PICHON, ingénieur principal, a effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Razije MONTASTIER, ingénieur principal, a effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Coryse ARNAUD, attachée d'administration hospitalière, a effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

Article 7

En cas d'empêchement de Monsieur Éric ROUSSEL, directeur des ressources humaines APHP.5, délégation est donnée à :

- Monsieur Alexandre FRITSCH, directeur des ressources humaines adjoint APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé
- Madame Charlotte CARDIN, directrice des ressources humaines adjointe APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé
- Madame Marianne FRANIER, directrice des ressources humaines adjoint APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé
- Monsieur Frédéric SPINHRNY, directeur des ressources humaines adjoint APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé
- Monsieur Gérard SAINCRIT, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Henri LE SAINT, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Coralie DE JAHAM, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Stéphanie CHAMBAUD, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Jennifer DUCLOVEL, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Christine ROUZEAU, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur VALIN, Attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 8

En cas d'empêchement de Madame Marion BOUSQUIE, directrice des finances APHP.5, délégation est donnée à :

- Madame Anne Laure DE CESARE, directrice des finances adjointe APHP.5, à l'effet de signer tous les

actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.

- Monsieur Etienne LISSILLOUR, directeur des finances adjoint APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Roland MULLER, attaché d'administration hospitalière principal, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Catherine MAIRE, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Nadine DURAND, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Claire ARCHIER, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Stéphanie LAPOUS, chargée de mission administratif, à l'effet de signer pour les Hôpitaux Universitaires Paris Ouest tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Corinne GARRIDO, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (13-14) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Pascale TETAUUPU, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (13-14) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Gloria BARREAU, adjointe administrative, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (13-14) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Yvette DAVALLAN, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer, tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Ludovic LANGE, Adjoint des cadres, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Véronique RIDOLFI, secrétaire médicale, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Johann MONLOUIS, Adjoint administratif, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Gilles DARGER, adjoint des cadres, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Michel René VINCIGUERRA adjoint des cadres, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;

Article 9

En cas d'empêchement de Madame Marie-Cécile MOCELLIN, directrice des affaires médicales APHP.5

délégation est donnée à :

- Madame Sophie MARAVAL, directrice des affaires médicales adjointe APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Florence BAGUET, directrice des affaires médicales adjointe APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé
- Madame Magalie LAMBERT, attachée d'administration, hospitalière principale à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, F, G, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Emilie NICOLAS attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, F, G, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Clara HAUTELIN, attachée d'administration hospitalière, a effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Géraldine HELLO, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, F, G, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

Article 10

En cas d'empêchement de Madame Marianne BENSARD, directrice des achats, services économiques et logistiques APHP.5, délégation est donnée à :

- Monsieur Youness IDRISSE, directeur des achats, services économiques et logistiques adjoint APHP.5 à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé
- Madame Christine CAMPAGNAC-BOULIN, directrice des achats, service économique et logistiques adjointe APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur David DAYLIES, Ingénieur Logistique, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Alice LACAINE, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Béatrice ASTIE-DUTHOIS, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Messieurs Hassan MORABET et Fabien BELHOMME, responsables des magasins hôteliers et de la Lingerie du Groupe Hospitalier, à viser les commandes pour les produits hôteliers et linge usage unique stockés, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Monsieur Amaury JACQUELOT, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions du bureau des achats AP-HP.5 et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Didier CLEMENT, ingénieur responsable de la restauration, à viser les commandes relatives aux produits alimentaires stockés et hors stock alimentaire et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Saloua BEN CHEIKH, TSH, à viser les commandes relatives aux produits alimentaires stockés et hors stock alimentaire et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Jean-Marc PARATEYEN, TSH, à viser les commandes relatives aux produits alimentaires stockés et hors stock alimentaire et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Mesdames Nathalie JOUAN, Dorothée ROMAND diététiciennes à viser les commandes et opérations courantes des produits diététiques hors stock et hors domaine réglementaire pharmaceutique de leurs sites respectifs ; et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

Article 11

En cas d'empêchement de Monsieur Christophe GUENOT, coordonnateur général des soins APHP.5, délégation est donnée à

- Madame Béatrice MOUGNE-GIRARD, coordonnatrice générale des soins adjointe APHP.5 et coordonnatrice générale des soins des Hôpitaux Universitaires Paris Centre, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Philippe MAURICE, coordonnateur général des soins adjoint APHP.5 et coordonnateur général des soins de l'Hôpital Universitaire Necker-Enfants malades, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Pascale LEMASCON, coordonnatrice générale des soins adjointe APHP.5 et coordonnatrice générale des soins des Hôpitaux Universitaires Paris Ouest, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Malika BROTFELD, coordonnatrice générale des soins adjointe APHP.5 et coordonnatrice générale des soins adjointe des Hôpitaux Universitaires Paris Ouest, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 12

En cas d'empêchement de Monsieur Serge VERDIER, directeur des investissements APHP.5, délégation est donnée à :

- Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ, directrice des travaux et de la maintenance APHP.5, et directrice par intérim des équipements APHP.5 à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Josiane BETEMPS, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé;
- Madame Béatrice BARBUT-AUDUTEAU, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 13

En cas d'empêchement de Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ, directrice des travaux et de la maintenance APHP.5, délégation est donnée à

- Monsieur Yann LE CORGUILLE, ingénieur en chef, à l'effet de signer pour les Hôpitaux Universitaires Paris Centre, tous les actes ressortissants des attributions de leur direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de leur domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Damien KOCIK, ingénieur en chef, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Jean-Pierre PATRON, ingénieur en chef, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Josiane BETEMPS, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé;
- Madame Béatrice BARBUT-AUDUTEAU, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 14

En cas d'empêchement de Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ, directrice par intérim des équipements APHP.5, délégation est donnée à

- Madame Chantal SEBE, directrice adjointe des équipements APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Fabienne BALNY, directrice des équipements adjointe APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Annabel MEUNIER, directrice des équipements adjointe APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

- Madame Josiane BETEMPS, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé;
- Madame Béatrice BARBUT-AUDUTEAU, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 15

En cas d'empêchement de Monsieur Vincent VAUCHEL, directeur du pilotage et de la transformation et des systèmes d'information APHP.5, délégation est donnée à

- Monsieur Patrice GARCIA, directeur du système d'information local, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Jean-Louis BOULBEN, directeur du système d'information local, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H, relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Florence CHAMBERY, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H, relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Jean-Marc MULET, ingénieur hospitalier et Madame Sylvie POUGEADE, ingénieur hospitalier, à l'effet de signer pour les affaires courantes uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C (2, 5, 7) et E de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Nabil EL HAOUARI, adjoint au responsable de la Direction du Système d'Information, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 16

En cas d'empêchement de Madame Hélène CART-GRANDJEAN, directrice de la recherche, de l'Innovation et des maladies rares APHP.5, délégation est donnée à :

- Madame Nathalie SIEDLARZ, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci dans la limite de 2500€ pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (numéros 2,6 et 10) de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Alexia BAUR, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci dans la limite de 2500€ pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (numéros 2,6 et 10) de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Cherifa SANTANGELO, agent contractuel, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci dans la limite de 2500€ pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (numéros 2,6 et 10) de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
-

Article 17

En cas d'empêchement de Madame Aude CHABOISSIER, directrice de la communication APHP.5, délégation est donnée à :

- Madame Claire PATRELLE, directrice de la communication adjointe APHP.5 à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Christine CONAN, directrice de la communication adjointe APHP.5 à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Valérie MUNOS, directrice de la communication adjointe APHP.5 à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 18

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur préfigurateur du Groupe hospitalier « APHP.5 » déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer du Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Centre en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

Sites COCHIN - BROCA - HOTEL-DIEU :

Administrateurs de garde en premier :

- Aude BOILLEY-RAYROLES, Directrice d'Hôpital ;
- Marianne BENSARD, Directrice d'Hôpital ;
- Marion BOUSQUIÉ, Directrice d'Hôpital ;
- Sylvain BRAULT, Directeur d'Hôpital mentionné sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Joëlle CANTORI, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Christelle CHOÏ, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Charlotte CARDIN, Directrice d'Hôpital ;
- Anne-Laure DE CESARE, Directrice d'Hôpital ;
- Christophe FIGLAREK, Directeur d'Hôpital
- Pascale FINKELSTEIN, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Alexandre FRITSCH, Directeur d'Hôpital ;
- Youness IDRISI, Directeur d'Hôpital ;
- Laëtitia LAVIGNE, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Emmanuel LAVOUE, Directeur d'Hôpital ;
- Marie-Cécile MOCELLIN, Directrice d'Hôpital ;
- Béatrice MOUGNE-GIRARD, Directrice des Soins ;

Sites COCHIN - HOTEL-DIEU :

Administrateurs de garde en second :

- Jean Michel BRETAGNE, Ingénieur Biomédical ;
- Didier CLEMENT, Ingénieur Hospitalier ;
- David DAYLIES, Ingénieur Hospitalier ;
- Patrice GARCIA, Ingénieur Informatique ;
- Magalie LAMBERT, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Fanny LANCERY-AUBERT, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Roland MULLER, Attaché d'Administration Hospitalière.
- Claire ARCHIER, Attachée d'Administration Hospitalière

Article 19

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution directeur préfigurateur du Groupe hospitalier « APHP.5 » déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer à l'hôpital universitaire Necker-Enfant Malades en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

A. aux administrateurs de garde en premier :

- Florence BAGUET, Directrice d'Hôpital ;
- Laure BOQUET, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Hélène COULONJOU, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Etienne LISSILLOUR, Directeur d'Hôpital ;
- Pascale ROCHER, Directrice d'hôpital mentionné sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Frédéric SPINHIRNY, Directeur d'Hôpital ;
- Nathalie VERGNE-LABRO, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Maya VILAYLECK, Directrice d'Hôpital
- Vincent VAUCHEL, Directeur d'Hôpital;

B. aux administrateurs de garde en second :

- Béatrice ASTIE-DUTHOIS, Responsable des Services Economiques,
- Sandrine BREARD, Adjointe au Responsable du pilotage médico-économique et de la facturation,
- Nadine DURAND, Responsable du pilotage médico-économique et de la facturation,
- Patrick LITTAUER, Responsable des Affaires Générales,
- Catherine MAIRE, Adjointe au directeur-adjoint chargé des Finances et de la Recherche,
- Christine ROUZEAU, Adjointe au directeur-adjoint chargé des Ressources Humaines,
- Eric VALIN, Responsable de la Gestion des carrières et du Budget à la Direction des Ressources Humaines.
- Alexia BAUR, Responsable de la cellule recherche et innovation

Article 20

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution directeur préfigurateur du Groupe hospitalier « APHP.5 » déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer du Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ouest en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

Administrateurs de garde en premier :

- Malika BROTFELD, Coordinatrice générale des soins adjoint
- Charlotte CARDIN, Directrice d'Hôpital ;
- Hélène CART-GRANDJEAN, Directrice d'Hôpital ;
- Antoinette CESARI, Directrice d'Hôpital ;
- Marianne FRANIER, Directrice d'Hôpital ;
- Anne HEGOBURU, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Anne LEFEBVRE, Directrice d'Hôpital ;
- Pascale LEMASCON, Coordinatrice générale des soins
- Anne LESTIENNE, Directrice d'Hôpital ;
- Sophie MARAVAL, Directrice d'Hôpital ;

Administrateurs de garde en second :

- Coryse ARNAUD, attachée d'administration hospitalière
- Carole Chatillon, TSH
- Alice LACAINE, attachée d'administration hospitalière
- Séverine LE FLOCH, attachée d'administration hospitalière
- Christine MAIGNAN, adjoint des cadres
- Michèle PAULY, directrice d'hôpital conformément à l'annexe II de l'arrêté du 14 octobre 2015 susvisé.
- Pascale TETAUUPU, attachée d'administration hospitalière
- Stéphanie TRINIOL, attachée d'administration hospitalière
- Joël WILLI, attaché d'administration hospitalière
- Murielle CLAREBOUT-DELAULNE, attachée d'administration hospitalière
- Madame Géraldine PICHON, ingénieur principal,
- Nabil EL HAOURI, ingénieur en chef
- Nathalie SIEDLARZ, attachée d'administration hospitalière

Article 21

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 7 Juin 2019

Signé

Serge MOREL

Rectorat de l'académie de Paris

75-2019-06-06-006

Arrêté n°2019-007 du Recteur de l'académie de paris
portant subdélégation de signature en matière de contrôle
de légalité des actes des établissements publics locaux
d'enseignement rattachés au département de Paris et à la
commune de Paris



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Arrêté n° 2019-007
du Recteur de l'académie de Paris portant subdélégation de signature en matière de
contrôle de légalité des actes des établissements publics locaux d'enseignement
rattachés au département de Paris et à la commune de Paris

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles L.421-14 alinéa I et R. 421-54

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du Président de la République du **28 juillet 2016** portant nomination de M. Jean-Michel COIGNARD, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional hors classe, en qualité de directeur de l'académie de Paris à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu le décret du Président de la République en date **15 septembre 2016** portant nomination de Gilles PÉCOUT en qualité de recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, à compter du 3 octobre 2016,

Vu l'arrêté ministériel du **2 mars 2016**, portant nomination et classement de M. Lionel HOSATTE dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de cinq ans, du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2021,

Vu l'arrêté ministériel du **22 janvier 2018** portant nomination de Mme Muriel BONNET, conseillère d'administration scolaire et universitaire, dans l'emploi d'adjointe à la secrétaire général de l'académie de Paris, en charge du pôle budget, performance et fonctions supports, pour une seconde période de quatre ans, du 21 janvier 2018 au 20 janvier 2022;

Vu l'arrêté ministériel du **16 février 2018** portant nomination de M. Benoît GELINEAU, attaché d'administration de l'Etat, directeur de service, en qualité de chef de la division des affaires juridiques de l'académie de Paris à compter du 1^{er} mars 2018.

Vu l'arrêté ministériel en date du **02 août 2018** portant nomination de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, ingénieure de recherche de 1^{ère} classe, dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Paris, chargée de l'enseignement scolaire, pour une seconde période de quatre ans, du 25 août 2018 au 24 août 2022;

Vu l'arrêté n° 2017-06-19-025 du 19 juin 2017 de M. le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. Gilles PÉCOUT, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Vu l'arrêté en date du **12 avril 2019** portant affectation de M. Olivier DELOBEL, attaché d'administration de l'Etat hors classe, dans l'emploi de chef de division des affaires financières de l'académie de Paris, à compter du 3 juin 2019 ;

ARRETE

Article 1^{er} — Au titre du contrôle de légalité, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles PÉCOUT, recteur de l'académie, délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel COIGNARD, directeur de l'académie de Paris, pour recevoir et signer les accusés de réception des actes des établissements publics locaux d'enseignement rattachés au département de Paris et à la commune de Paris dans le ressort de l'académie de Paris, ci-après énumérés :

a) les délibérations du conseil d'administration relatives :

- à la passation des conventions et contrats, et notamment des marchés ;
- au recrutement de personnels ;
- au financement des voyages scolaires ;

b) les décisions du chef d'établissement relatives :

- aux marchés et aux conventions comportant des incidences financières, à l'exception des marchés passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics;
- au recrutement et au licenciement des personnels liés par contrat à l'établissement ainsi qu'aux mesures disciplinaires prises à l'encontre de ces personnels;

Article 2 — Délégation est donnée à M. Jean-Michel COIGNARD, directeur de l'académie de Paris, à l'effet de signer les demandes de pièces complémentaires, lettres d'observations et recours gracieux formés à l'encontre des actes énumérés à l'article 1^{er}.

Article 3 — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel COIGNARD, directeur de l'académie de Paris, la même délégation de signature est accordée à Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire.

Article 4 — A l'exception des actes relatifs aux marchés publics, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, délégation est donnée à M. Benoît GELINEAU, chef de la division des affaires juridiques. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît GELINEAU, subdélégation est donnée à Mme Claudine GANASCIA, chef de la division des affaires financières.

Article 5 — En ce qui concerne les demandes de pièces complémentaires, lettres d'observations et recours gracieux formés contre les actes relatifs aux marchés publics, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire, délégation est donnée à M. Olivier DELOBEL, chef de la division des affaires financières.

En cas d'absence de M. Olivier DELOBEL, délégation est donnée à M. Jacques PILORGET, chef du bureau des marchés publics pour signer les seules demandes de pièces complémentaires.

Article 6 — Les délégations de signature indiquées aux articles 2, 3, 4 et 5 s'appliquent également aux actes des établissements publics locaux d'enseignement rattachés au département de Paris et à la commune de Paris, non soumis à l'obligation de transmission.

Article 7 — La secrétaire générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'application du présent arrêté qui sera apposé sur le panneau d'affichage du rectorat, sis 12 boulevard d'Indochine -75933 Paris Cedex 19 et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 6 juin 2019

Le recteur de la région académique Île-de-France,
Recteur de l'académie de Paris,
Chancelier des universités de Paris

SIGNÉ

Gilles PÉCOUT